

Séance du mardi 05 avril 2022

Date de la convocation: 29/03/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants: 12

Nbr. vote pour: 12

Nbr. vote contre: 0

Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Siméon LEFEBVRE, Martin WATERKEYN, Olivier CHARTON

Représentés: Jean-Claude DAUTRY

Excusés:

Absents: Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Adrien RICARD

Secrétaire de séance: Martin WATERKEYN

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Commune Ventalon en Cévennes - DE_2022_028

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DAUTRY Pierre-Emmanuel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la commune,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 105 180.08

vu la dissolution du syndicat intercommunal du réémetteur de la télévision de la Vallée Longue, il y a lieu d'intégrer le résultat de ce syndicat au budget de la commune, soit la somme de 596,90 € (96,21 € en investissement et 500,69 € en fonctionnement), ce qui portera l'excédent antérieur reporté cumulé à 15 871, 69 € (soit 15 371 € + 500,69 €),

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	15 871.69
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	89 809.08
Résultat cumulé au 31/12/2021	105 680.77
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	105 680.77
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	82 701.59
Solde disponible affecté comme suit:	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 14/04/2022	
048-200058410-20220405-DE_2022_028-DE	

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	22 979.18
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à Ventalon en Cévennes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

